Bayer se prÃ©pare Ã des Ã©checs judiciaires liÃ©s au glyphosate

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
August 2021

Le groupe allemand Bayer, propriÃ©taire de Monsanto, a annoncÃ© qu'il allait enregistrer une provision supplÃ©mentaire d'un montant brut de 5,6 milliards de dollars (3,8 milliards d'euros), pour faire face aux consÃ©quences potentielles de poursuites liÃ©es au glyphosate devant la justice amÃ©ricaine.

Depuis le rachat en 2018 de l'agrochimiste amÃ©ricain Monsanto, producteur de l'herbicide Roundup accusÃ© d'Ãªtre cancÃ©rogÃ¨ne, Bayer affronte une salve de procÃ©dures aux Ã‰tats-Unis. L'annonce intervient aprÃ¨s qu'un juge amÃ©ricain a rejetÃ© en mai le plan proposÃ© par Bayer pour tenter de limiter le coÃ»t des futures rÃ©clamations en recours collectif visant le Roundup. Dans cette offre, le gÃ©ant allemand prÃ©voyait de mettre de cÃ´tÃ© jusqu'Ã 2,5 milliards pour parer aux poursuites futures, un montant jugÃ© insuffisant par le juge selon qui cet arrangement ne protÃ¨gerait pas suffisamment les intÃ©rÃªts des personnes ayant utilisÃ© le Roundup avant fÃ©vrier 2021 et qui n'ont pas encore Ã©tÃ© diagnostiquÃ©es d'un lymphome non hodgkinien, un cancer du systÃ¨me lymphatique. L'affaire est donc retournÃ©e entre les mains de la justice amÃ©ricaine et Bayer explique avoir Ã©tabliÂ "deux scÃ©narios de base". Le premier scÃ©nario repose sur l'obtention d'une dÃ©cision favorable de la Cour suprÃªme des Ã‰tats-Unis, une issue pour laquelle le groupe allemand estime avoirÂ "de bonnes chances"Â etÂ "des arguments solides". Dans le cas contraire, une dÃ©cision de justice dÃ©favorable au groupe supposerait que l'entrepriseÂ "active son propre programme de gestion des rÃ©clamations", a expliquÃ© le patron Werner Baumann lors d'une confÃ©rence tÃ©lÃ©phonique. C'est pour ce cas de figure que la somme de 5,6 milliards a Ã©tÃ© provisionnÃ©e. Une dÃ©cision finale est attendue en 2022.

Le Devoir